

GUIDE DE LA
RENTRÉE
SCOLAIRE
2023

ACADÉMIE
DE VERSAILLES
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**« Tant que nous n'aurons pas obtenu
l'égalité dans l'éducation, nous
n'aurons pas une société égalitaire »**

Sonia Sotomayor (1954-...)
Juriste et magistrate, elle est depuis 2009
la 111^e juge de la Cour suprême des États-Unis,
et la 3^e femme à accéder à cette fonction.



ÉDITO

Madame, Monsieur,

La ville accueille les enfants de Trappes sur des moments clés pendant les cycles scolaires (périscolaire) et pendant les vacances (extra-scolaire). Temps d'accueil, de restauration, de formation ou de loisirs : nous en sommes convaincus, **ces temps sont essentiels pour l'épanouissement et la réussite des jeunes trappistes.**

Nous travaillons donc depuis le début du mandat à améliorer la qualité de ces accueils et de notre offre pédagogique.

Cela passe par une **exigence forte vis-à-vis de nos équipes** : nous continuons le déploiement du plan de professionnalisation de nos agents et encadrants, invités à signer une charte d'engagement qui liste les exigences permettant d'assurer un comportement professionnel exemplaire. Vos retours nous sont d'ailleurs très précieux pour identifier nos réussites mais aussi nos insuffisances et nos marges de progrès.

Cela passe aussi par **un partenariat renforcé avec l'Éducation nationale**. Dans l'intérêt des enfants, nous travaillons main dans la main avec les directeurs et enseignants pour porter des exigences et des règles communes et partager des projets au sein de l'école.

Cela passe enfin par **l'instauration d'une relation partenariale avec les parents**. Sur ce point tout était à construire. Nous avons inscrit dans notre calendrier des temps de rencontre réguliers avec les représentants des parents d'élèves pour concerter et partager des informations sur l'action de la mairie. Mais notre ambition est d'impliquer plus fortement tous les parents dans la réussite de leurs enfants et qu'ils nous aident à évaluer et améliorer nos services. Grâce à la coopération avec les parents d'élèves, nous travaillons en confiance, pour bâtir ensemble un service public de qualité.

Nous mesurons le chemin parcouru en 3 ans en matière d'éducation : retour de la semaine de 4 jours, étude surveillée gratuite pour tous les élèves d'élémentaire, enrichissement de l'offre périscolaire avec les activités ludo-éducatives du mercredi matin, double choix de menu pour la restauration, application Trappes&Moi pour vous faciliter la vie et vos démarches liées à la scolarité de vos jeunes enfants ; ou encore le travail sur l'entrée à l'école maternelle avec la liaison petite enfance / enfance, les actions du programme Réussite éducative pour accompagner les familles confrontées à des difficultés...

Toutes ces actions portent leurs fruits, mais il reste encore beaucoup à faire !

Vous pouvez compter sur l'implication sans faille de l'équipe municipale pour poursuivre le travail engagé, parce que chaque enfant qui nous est confié est précieux et notre ambition pour lui sans limite. Nous continuerons donc tout au long de cette nouvelle année scolaire à investir, innover, transformer, pour offrir le meilleur à nos enfants.

Belle rentrée à tous !



Ali Rabeh
Maire de Trappes
Vice-Président de
Saint-Quentin-en-Yvelines



Sandrine Grandgambe
Première adjointe
en charge de la réussite
scolaire et de la vie culturelle



Jarina Samad
Adjointe au Maire en charge
de l'épanouissement
des tout-petits et des aînés



Catherine Chabay
Conseillère municipale
en charge de la réussite
éducative

SOMMAIRE

Les temps scolaires / Autour de l'école : les différents accueils	5
La semaine type d'un enfant en maternelle	6
La semaine type d'un enfant en élémentaire	7
Les accueils du soir	8
La pause méridienne (restauration)	10
Le mercredi	12
L'accueil de loisirs des vacances scolaires	13
Carte des sites	14
Le programme Réussite éducative	16
Inscription sur Trappes&Moi	17
Réservation ou annulation des activités	20
Facturation et paiement	21
Tarifs	22
Règlements / Questions de santé	23
Vos contacts	24



LES TEMPS SCOLAIRES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Les enseignants accueillent les enfants :

le matin de 8h20 à 8h30 et l'après-midi de 13h20 à 13h30

AUTOUR DE L'ÉCOLE : LES DIFFÉRENTS ACCUEILS

La Ville propose des accueils périscolaires et de loisirs accessibles à tous les enfants d'âge maternel ou élémentaire.

! RAPPEL

En période scolaire vous pouvez réserver ou annuler les activités de votre choix jusqu'à J-2 (jours ouvrés) avant la date souhaitée (détails en page 20).

Pour les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires, le délai est à J-7.



L'ACCUEIL DU MATIN

MATERNELLE
ÉLÉMENTAIRE



→ de 7h30 à 8h20 lundi, mardi, jeudi et vendredi

C'est un temps calme pour commencer la journée en douceur.

Il est proposé des activités récréatives libres et une collation aux enfants. Pour les élèves de maternelle, cet accueil est encadré par des ATSEM au sein de chaque école.

Cas particuliers sur deux écoles dont l'accueil est transféré :

Aragon → accueilli sur Cotton

Ferry → accueilli sur Joliot-Curie

LA SEMAINE TYPE D'UN ENFANT EN MATERNELLE

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI		MERCREDI
7H30 à 8h20	Accueil du matin	Accueil du matin
8h20 à 8h30	Accueil des enfants par les enseignant-es	Ateliers ludo-éducatifs (1€/an)
8h30 à 11h30	Classe	
11H30 à 13h20	Pause déjeuner	Pause déjeuner
13H20 à 13h30	Accueil des enfants par les enseignant-es	Accueil de loisirs Départ à partir de 16h45
13H30 à 16h30	Classe	
16H30 à 18h30	Accueil du soir – Goûter inclus Départ possible à partir de 17h	

- Temps organisé par l'Éducation nationale.
- Temps facultatif organisé par la Ville de Trappes, sur réservation, payant au quotient familial.
- Temps facultatif organisé par la Ville de Trappes, sur réservation, à 1 euro symbolique par an seulement.

LA SEMAINE TYPE D'UN ENFANT EN ÉLÉMENTAIRE

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI		MERCREDI
7H30 à 8h20	Accueil du matin	Accueil du matin
8h20 à 8h30	Accueil des enfants par les enseignant-es	Ateliers ludo-éducatifs (1€/an)
8h30 à 11h30	Classe	
11H30 à 13h20	Pause déjeuner	Pause déjeuner
13H20 à 13h30	Accueil des enfants par les enseignant-es	Accueil de loisirs Départ à partir de 16h45
13H30 à 16h30	Classe	
16H30 à 18h	Étude et ateliers pour m'épanouir (1€/an) Goûter inclus	
18H à 18h30	Accueil du soir Départ possible à partir de 18h	

- Temps organisé par l'Éducation nationale.
- Temps facultatif organisé par la Ville de Trappes, sur réservation, payant au quotient familial.
- Temps facultatif organisé par la Ville de Trappes, sur réservation, à 1 euro symbolique par an seulement.

LES ACCUEILS DU SOIR MATERNELLE



→ de 16h30 à 18h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi

Les enfants sont accueillis le soir pour un temps récréatif ponctué par un goûter et des jeux. L'accent est mis **sur la découverte et le plaisir de la lecture.**

Les animateurs de la Ville proposent également des activités manuelles, et des animations assurées par le service des sports et la Maison des jeux peuvent être organisées sur certains sites.

L'activité est facturée selon votre quotient familial (de 0,13€ à 3,48€).

Récupération
des enfants
à partir de 17h
en continu



.....

SOUTIEN SCOLAIRE GRATUIT À DOMICILE

En plus de l'étude surveillée assurée après l'école, la Ville de Trappes vous propose un autre service : chez vous, accompagnez votre enfant avec **Enseigno**, l'application numérique de soutien scolaire offerte par la Ville.



Recevez vos codes d'accès en vous inscrivant sur l'espace citoyen **Trappes&Moi**.

LES ACCUEILS DU SOIR ÉLÉMENTAIRE



ÉTUDE ET ATELIERS POUR S'ÉPANOUIR

1€/AN

→ de 16h30 à 18h lundi, mardi, jeudi et vendredi

Ce temps est adapté pour répondre au mieux aux besoins des enfants avec un goûter (fourni par la Ville), puis deux temps successifs, en alternance :

Récupération
des enfants
à partir de 18h
en continu

- 45 minutes de **temps d'étude surveillée, dans une classe en groupes et par niveau scolaire**. Les élèves sont encadrés par des enseignants ou des étudiants diplômés présents pour les aider et les accompagner. C'est à l'enfant de faire ses devoirs ou de réviser ses leçons. Les parents sont invités à toujours suivre et surveiller les devoirs des enfants, qu'ils participent ou non à l'étude.
- 45 minutes d'**activités ludo-éducatives** encadrées par des animateurs, autour de jeux collectifs, d'activités manuelles, de jeux d'écriture et de lecture.

Cette activité est quasi-gratuite pour les parents : 1€ par an et par enfant seulement. Et ce paiement symbolique permettra également aux enfants de participer le mercredi matin aux matinées ludo-éducatives.

Attention Sauf justificatif exceptionnel à remettre au directeur de l'accueil de loisirs, le départ de l'enfant ne peut se faire qu'à partir de 18h. Les enfants sans autorisation de sortie qui n'auront pas été récupérés par leurs parents passeront automatiquement à l'accueil du soir (l'activité sera facturée aux parents, ainsi que le coût de la désorganisation).

L'ACCUEIL DU SOIR

→ de 18h à 18h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi

Il s'agit d'un temps récréatif pour bien terminer la journée : 30 minutes d'accueil en continu pour permettre aux parents de venir chercher leurs enfants un peu plus tard.

L'activité est facturée selon votre quotient familial (de 0,11€ à 2,79€).

PAUSE MÉRIDIDIENNE (RESTAURATION)

MATERNELLE
ÉLÉMENTAIRE



→ de 11h30 à 13h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Les repas sont préparés par la cuisine centrale municipale "Les Marmitons" dans le respect des normes sanitaires, d'hygiène et d'équilibre alimentaire.

Les menus sont élaborés avec l'appui d'une diététicienne, et examinés lors des commissions "restauration" ouvertes aux parents (inscription sur Trappes&Moi).

Chaque semaine, près de 14 000 repas sont préparés par une équipe de 15 agents : des cuisiniers bien sûr, mais aussi des magasiniers, chauffeurs, plongeurs, secrétaire. Avec les agents d'office, les animateurs et les ATSEM qui encadrent la distribution des repas, c'est toute une équipe de professionnels qui se mobilise pour assurer le repas de votre enfant.

1 heure de repas pour 1 heure d'activités

Cette pause est également un temps éducatif à part entière, qui permet aux enfants de se ressourcer et se dépenser au milieu de journée, en partageant un moment convivial au travers d'une multitude d'activités proposées, notamment sportives.

DES INITIATIVES NOMBREUSES

La Ville organise régulièrement des animations culinaires et d'éducation au goût. Deux fois par an, un **concours de menu** permet aux enfants de créer leurs propres repas. Ceux retenus seront servis dans toutes les écoles publiques de la ville. Des menus spécifiques "**Zéro gâchis alimentaire**", eux aussi élaborés par les enfants et avec l'aide d'une diététicienne, cherchent à réduire au maximum la part des produits non consommés dans les assiettes servies.



Depuis septembre 2021, les barquettes dans lesquelles sont transportés les plats dans chaque école sont fabriquées en pulpe végétale (maïs, bambou, coco...) ! **Moins de plastique, plus de biodégradable !**



La Ville de Trappes répond aux **préconisations de la loi EGAlim** du 30 octobre 2018, et va même au-delà avec 30% de toutes les matières premières labellisées bio.

LE VÉGÉTARIEN, C'EST BON POUR TOUS !

Bon pour la planète, bon pour la santé !

Les menus végétariens proposés sont aussi équilibrés que les menus traditionnels. **Ils contiennent notamment autant de protéines et d'énergie** : tout ce qui est nécessaire à la bonne croissance de votre enfant !

Un repas végétarien, c'est une production de gaz à effet de serre et une consommation d'eau réduite de 20 à 30 % par rapport à un repas traditionnel.

En maternelle comme en élémentaire, il est possible de réserver pour son enfant un menu végétarien chaque jour de la semaine.

NOUVEAU Chaque lundi et dès la rentrée chaque vendredi, un menu végétarien est servi à tous les enfants.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Végétarien	Végétarien	Végétarien	Végétarien	NOUVEAU
	ou	ou	ou	Végétarien
	Viande	Viande	Poisson	

! À SAVOIR

C'est le menu végétarien qui sera servi par défaut :

- en l'absence de choix au moment de la réservation,
- ou en cas de réservation hors délai.

Vous trouverez sur *Trappes&Moi* et sur le site internet de la Ville le menu détaillé de chaque mois. L'agenda des réservations *Trappes&Moi*, vous permet de choisir pour chaque jour le plat qui conviendra le mieux à votre enfant, en fonction de ses goûts.

Un accueil à la carte, 8 possibilités pour organiser la journée de votre enfant.

7H30 à 8h30	Accueil du matin									
8h30 à 11h30	Matinées ludo-éducatives									
11H30 à 13h30	Pause déjeuner									
13H30 à 18h30	Accueil de loisirs									

 Vos réservations possibles

Votre enfant sera accueilli sur l'un de ces 6 sites, selon l'école de l'enfant (voir carte p. 12-13) : M. de Montaigne, J. Cocteau, J. Ferry / I. Joliot-Curie, H. Wallon, J. Macé, M. Thorez.

LES MATINÉES LUDO-ÉDUCATIVES DU MERCREDI

La Ville propose des **matinées ludo-éducatives pour apprendre autrement**, s'ouvrir sur le monde, s'initier aux sports, aux sciences, à l'informatique, aux langues, à la musique ou encore au théâtre...

Construites par cycles de plusieurs séances, elles sont encadrées par des animateurs, des professeurs, des prestataires ou des associations partenaires de la Ville. (Il est demandé aux enfants de participer à l'ensemble des dates d'un cycle pour progresser).

L'ACCUEIL DE LOISIRS DE L'APRÈS-MIDI

Ce temps permet aux enfants de se ressourcer et de partager des activités récréatives et ludo-éducatives.



1€ / AN

Accueil des enfants
de 8h20 à 8h40



Récupération
des enfants
en continu à partir
de 16h45



Un accueil à la carte, 5 possibilités pour organiser la journée de votre enfant.

L'ACCUEIL DE LOISIRS

➔ de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

7H30 à 11h30	Accueil du matin					
11H30 à 13h30	Pause déjeuner					
13H30 à 18h30	Accueil de l'après-midi					



Récupération des enfants
en continu à partir de 16h45
(sauf en cas de sortie organisée par le centre)

Les enfants sont accueillis pour des activités ludo-éducatives et récréatives encadrées par des animateurs dans les accueils de loisirs de la Ville.

Plus de souplesse pour l'accueil de vos enfants, depuis 2022, vous pouvez inscrire votre enfant et annuler vos réservations en cas de besoin jusqu'à une semaine avant les petites vacances.

Pour les vacances scolaires, merci de vérifier quel centre accueillera votre enfant avant de l'inscrire (voir QR-code et la carte p. 14-15).

Si l'accueil de loisirs affiche complet au moment de votre réservation, votre enfant pourra être accueilli sur une autre structure de la Ville.



L'accueil de votre enfant pendant les vacances scolaires est conditionné à une inscription dans les délais ! Il n'y a plus de dérogation possible, sauf situations exceptionnelles appréciées sur justificatif uniquement. Pour être sûr que votre enfant soit accueilli, ne laissez pas passer la date !

GROUPES SCOLAIRES ET ACCUEILS DU MERCREDI

Légende :

- École
- École avec un accueil le mercredi
- ⬡ Accueil de loisirs
- ▲ Accueils du matin et du soir (Sand)
- Secteurs des accueils du mercredi

MATERNELLES

- 1 - Hélène Boucher
- 2 - Eugénie Cotton
- 3 - Anne Frank
- 4 - Irène Joliot-Curie
- 5 - Léo Lagrange
- 6 - Laurent Mourguet

ÉLÉMENTAIRES

- 7 - Louis Aragon
- 8 - Jules Ferry

MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

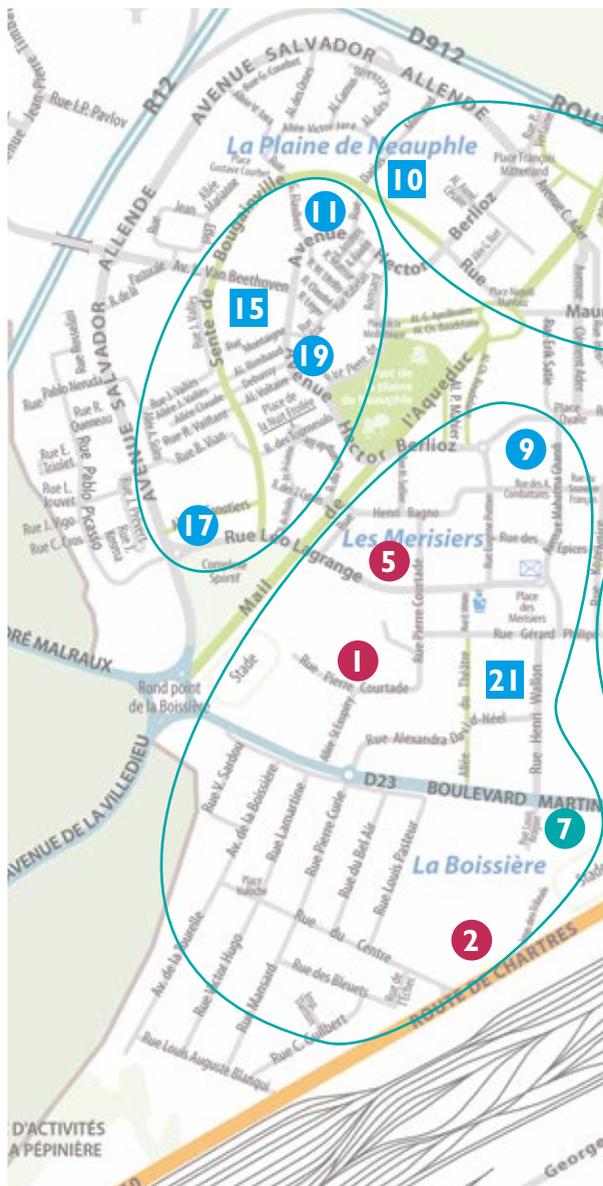
- 9 - Jean-Baptiste Clément
- 10 - Jean Cocteau
- 11 - Gustave Flaubert
- 12 - Jean Jaurès
- 13 - Paul Langevin
- 14 - Jean Macé
- 15 - Michel de Montaigne
- 16 - Louis Pergaud
- 17 - Auguste Renoir
- 18 - George Sand
- 19 - Stendhal
- 20 - Maurice Thorez
- 21 - Henri Wallon

ACCUEIL DE LOISIRS

- ⬡ 22 - Petit gibus

ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

- ▲ 23 - La fée qui court



ACCUEIL DES VACANCES

Pour connaître le centre qui accueillera votre enfant aux prochaines vacances scolaires, consultez la carte qui sera remise à jour avant l'ouverture des réservations sur trappes.fr/vosaccueilsdeloisirs



LE PROGRAMME RÉUSSITE ÉDUCATIVE

TRAPPES S'ENGAGE POUR LA RÉUSSITE DE TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS

Avec le programme Réussite éducative, la mairie propose des solutions individualisées aux enfants et adolescents (de 2 à 18 ans) qui cumulent plusieurs fragilités.

Trois référentes de parcours et un médiateur santé sont à votre écoute pour aider vos enfants, notamment sur le plan scolaire. En 2022, ils ont accompagné 174 enfants et leurs familles.

Ils vous rencontreront et échangeront avec les professionnels qui connaissent vos enfants de manière à répondre à leurs besoins spécifiques.

Le programme Réussite éducative pourra permettre à ces enfants de s'inscrire à des activités sportives ou culturelles, d'être accompagnés dans leur orientation scolaire ou de favoriser l'accès au soin.

Par exemple, 14 enfants participent au projet DEMOS : pendant 3 ans, ils apprennent à jouer d'un instrument de musique et se produisent en concert avec d'autres enfants de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Pour savoir si votre enfant peut bénéficier du programme Réussite éducative, appelez au **01 30 16 43 83** ou écrivez à reussite.educative@mairie-trappes.fr



Vidéo de présentation :



AIDER LES FAMILLES AVEC LES OUTILS NUMÉRIQUES

La dématérialisation permet d'automatiser et de simplifier bon nombre de formalités administratives. Elle ne doit pour autant laisser aucun habitant seul face à un outil mal ou non maîtrisé. C'est pourquoi la Ville de Trappes a mis en place des ateliers d'initiation et d'accompagnement personnalisé.

VOS INSCRIPTIONS SUR TRAPPES&MOI

VOTRE SITUATION	LA SOLUTION
Vous avez des questions ou certaines procédures vous échappent.	Les tutoriels vidéo vous permettront de mieux comprendre comment réaliser vos démarches. Des agents municipaux sont également disponibles pour répondre à vos questions à l'Hôtel de Ville ou au 01 30 69 17 23.
Vous avez des difficultés avec le numérique.	Vous pouvez prendre rendez-vous pour bénéficier d'un accompagnement adapté : toutes les démarches seront réalisées avec un agent qui vous montrera et vous expliquera chacune des étapes de l'inscription ou de la réservation et du calcul du quotient familial. 01 30 69 17 23

LES OUTILS SCOLAIRES (PRONOTE, OZE, ENSEIGNO...)

La Ville met désormais à disposition un agent pour accompagner les parents dans l'utilisation des outils spécifiques qui permettent de suivre la scolarité des enfants. Des ateliers permettent également de sensibiliser toute la famille aux dangers potentiels des écrans, et de configurer des outils de contrôle parental.

Sur rendez-vous, les mercredis de 14h à 17h à la Maison des parents :

01 30 16 27 61.

INSCRIPTION, RÉSERVATION ET PAIEMENT

Trappes & Moi



TRAPPES&MOI EST VOTRE ESPACE CITOYEN EN LIGNE POUR :

- Vos inscriptions de la rentrée.
- Faire calculer votre quotient familial.
- La gestion d'activités (réservations et annulations).

Stable, pratique et moderne, vous retrouvez également sur *Trappes&Moi* de multiples fonctionnalités afin de faciliter vos démarches administratives !

Vous pouvez y accéder depuis votre navigateur internet, sur :

→ trappes.fr/trappes&moi

Vous pouvez également passer par l'application *Trappes&Moi*, disponible pour vos smartphones et tablettes, Android comme iOS. Recherchez *Trappes&Moi* dans vos boutiques d'applications (Play Store ou App Store).



COMMENT M'INSCRIRE ?

- 1 > De la petite et toute petite section de maternelle au CM2 : je remplis une fiche de renseignement par enfant.
- 2 > Je fais calculer le quotient familial pour être facturé au plus juste des activités (une seule fois par famille).
- 3 > Une fois mon inscription validée par les services de la Ville, je peux commencer mes réservations d'activités (restauration, accueil de loisirs du mercredi, accueil du matin et du soir).

Vous pourrez effectuer toutes les démarches sur l'espace citoyen *Trappes&Moi*. Vous trouverez sur le site internet de la Ville des guides pas à pas selon votre situation et des vidéos de démonstrations.

! **Attention** Vous devez inscrire votre enfant avant le 7 juillet, sans quoi une participation aux coûts de désorganisation engendré par votre retard vous sera facturée 12€ (pour chacun des enfants).



LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Pour chaque année scolaire et pour chaque enfant, **une fiche de renseignements** doit être complétée et transmise à la Ville. Elle nécessite des pièces complémentaires :

- 1 > Justificatif de domicile.
- 2 > Selon les cas, les pages vaccinations du carnet de santé.



Impératif

Cette démarche est **obligatoire** pour que l'enfant puisse être accueilli sur les activités, qu'elles soient payantes ou gratuites. Elle doit être réalisée avant la première réservation d'activités (restauration, accueil périscolaire...).



LE QUOTIENT FAMILIAL

Une tarification adaptée à vos moyens

Une fois votre inscription réalisée, n'oubliez pas de faire **calculer votre quotient familial** ! En l'absence d'information sur votre niveau de ressources, les activités seront facturées au tarif le plus élevé. Pour faire calculer votre quotient, vous aurez besoin de vous munir de :

- 1 > Votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 (attention, l'avis déclaratif ne suffit pas !).
- 2 > Votre dernière attestation de paiement Caf (si vous êtes allocataire).



RAPPEL

Baisse des revenus, changement de la composition familiale...
Si votre situation change en cours d'année, vous pourrez demander à faire recalculer votre quotient sans attendre la rentrée suivante (sous certaines conditions).



RÉSERVATION OU ANNULATION DES ACTIVITÉS

Pour que votre enfant puisse participer à une activité, il faut une réservation ! Cette réservation peut être réalisée à l'année, au mois, à la semaine ou changée chaque jour.

EN PÉRIODE SCOLAIRE

Depuis la rentrée 2020, les réservations et les annulations sont possibles jusqu'à deux jours ouvrés avant la date retenue.



! **Attention** Si vous devez faire participer votre enfant à une activité, ou au contraire ne pas l'y envoyer, **pensez à modifier votre réservation dans les délais !** Faute de quoi, vous seriez facturé pour la désorganisation liée à son absence ou sa présence non prévue (qui viendra s'ajouter au coût de l'activité, dans ce dernier cas).

Limites de réservation

Pour une activité prévue le :	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Je réserve ou j'annule au plus tard le :	jeudi précédent jusqu'à 8h	vendredi précédent jusqu'à 8h	lundi précédent jusqu'à 8h	mardi précédent jusqu'à 8h	mercredi précédent jusqu'à 8h

EN PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES

7 jours avant les petites vacances, 15 jours avant les vacances d'été



Année scolaire 2023-2024	Vacances scolaires		Accueil de loisirs	
	Début des vacances	Reprise des cours	Ouverture des réservations	Fin des réservations
Vacances de la Toussaint	sam 21 oct. →	lundi 6 nov.	lun 11 sept. →	ven 13 oct.
Vacances de Noël	sam 23 déc. →	lundi 8 jan.	lun 13 nov. →	ven 15 déc.
Vacances d'hiver	sam 10 fév. →	lundi 26 fév.	mar 2 jan. →	ven 2 fév.
Vacances de printemps	sam 6 avril →	lundi 22 avril	lun 26 fév. →	ven 29 mars
Vacances d'été	sam 6 juillet		lun 13 mai →	ven 21 juin pour juillet ven 17 juillet pour août



FACTURATION ET PAIEMENT

Le paiement s'effectue chaque mois, après la participation aux activités. Vous avez la possibilité de régler vos factures par :

- Prélèvement automatique.
- Paiement en ligne par carte bancaire sur *Trappes&Moi*.
- Par chèque (par courrier ou en régie).
- Par paiement direct en régie, possible en :
 - carte bancaire,
 - chèque,
 - espèces (jusqu'à 300€),
 - Chèque Emploi Service Universel (sauf restauration scolaire).

Le prélèvement automatique, c'est la méthode la plus simple.

Une fois mis en place, vous serez prélevé après l'émission de factures. Il vous suffit de demander sur *Trappes&Moi* une autorisation de prélèvement, et de nous la retourner signée avec votre RIB.



Attention Après 3 prélèvements rejetés, ce mode de paiement sera désactivé pour votre famille jusqu'à la fin de l'année scolaire, pour vous éviter des frais bancaires.

Voici un exemple de calendrier de facturation, pour un accueil de votre enfant en janvier :

Mise en ligne de la facture et envoi d'une notification	Délai pour effectuer le paiement	Rappel de paiement	Relance en cas de retard de paiement	Facture confiée au Trésor public pour recouvrement
6 février	Entre le 6 février et le dernier jour de février	20 février	1 ^{er} mars	15 mars

Cas particuliers :

1 > En cas d'absence justifiée, le jour concerné ne vous sera pas facturé. Vous avez jusqu'à 5 jours pour transmettre votre justificatif, via *Trappes&Moi*.



2 > Vous avez réservé une activité qui n'a pu être assurée (fermeture exceptionnelle, grève...) ? Vous ne serez pas facturé, sans aucune démarche à faire.

TARIFS

Les tarifs ont été définis par la Ville pour être abordables pour tous.

Pour un forfait annuel de 1 €, votre enfant peut accéder pour toute une année :

- aux matinées ludo-éducatives du mercredi (maternelle et élémentaire).
- à l'étude et aux ateliers pour m'épanouir, juste après la classe en élémentaire.

Les autres temps d'accueils sont facturés en fonction de votre quotient familial. Chaque famille paye un tarif particulier adapté à sa situation, selon les revenus et la composition de la famille (parents isolés, enfant en situation de handicap, nombre d'enfants...). Ce quotient est valable pour toute l'année scolaire.

 **Attention** sans calcul, c'est le tarif maximum qui est appliqué !

Le tarif est dégressif si plusieurs de vos enfants sont inscrits à la même activité : -10 % pour le deuxième enfant, -15 % à partir du troisième enfant.

Les modes de calcul des tarifs sont détaillés dans le règlement financier des activités périscolaires et de loisirs. Un simulateur est à votre disposition pour estimer vos tarifs : trappes.fr/simulateur-qf

La ville préserve votre pouvoir d'achat. Avec l'inflation, une famille au quotient maximum (classe moyenne) ayant deux enfants inscrits chaque jour à la cantine et le mercredi en journée aurait normalement dû recevoir une facture annuelle de 3 815 €. Avec l'action du Conseil municipal, la facture sera réduite de 100 €, les élus ayant une attention particulière au pouvoir d'achat des familles Trappistes.

Activité	Avant 2020	Rentrée 2023
Restauration	6,05 € maximum	4,28 € maximum
Journée en accueil de loisirs	18,50 € maximum	10,71 € maximum

RÈGLEMENTS

Les règlements des activités périscolaires et de loisirs, financier et du calcul du quotient encadrent les bonnes pratiques pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les enfants. Ils sont disponibles sur trappes.fr/règlements, et sur *Trappes&Moi*.



En cas de non-respect des règlements, l'accueil de votre enfant aux activités périscolaires pourra être suspendu.

QUESTIONS DE SANTÉ

LE PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

En cas de problème de santé, un Protocole d'Accueil Individualisé est établi entre les parents et l'Éducation nationale, et sera renouvelé en élémentaire, sauf demande spécifique.

Ce PAI sera pris en compte par la Ville.

LES ALLERGIES ALIMENTAIRES

Les enfants concernés peuvent être accueillis sur le temps de la pause méridienne. Si le PAI prévoit qu'ils apportent un panier repas, le tarif de l'activité "restauration" sera **réduit de 50%** par rapport à une inscription avec repas fourni par la Ville.

LE PROTOCOLE D'ACCUEIL PERSONNALISÉ (PAP)

La Ville se fixe l'objectif d'accueillir tous les enfants sans discrimination, quelle que soit leur situation de santé ou de handicap. La Ville et les parents définissent ensemble un Protocole d'Accueil Personnalisé (PAP) qui précise les modalités d'accueil de l'enfant afin de répondre au mieux à ses besoins et à ses attentes sur les temps périscolaires et de loisirs.

VOS CONTACTS



Site de la mairie
trappes.fr

→ **Besoin d'un accompagnement
pour vos réinscriptions ?**



Espace citoyen "Trappes&Moi"
trappes.fr/trappes&moi

**Jusqu'au 7 juillet, vous pouvez
contacter le numéro dédié
aux horaires d'ouverture
de la Mairie :**

01 30 69 17 23



Hôtel de Ville
1, place de la République
CS 90544 - 78197 TRAPPES Cedex
01 30 69 17 00

**Des rendez-vous individuels
pourront vous être proposés
pour vous accompagner.**



Régie centrale
regie.centrale@mairie-trappes.fr
01 30 69 17 21



Direction des temps de loisirs de l'enfant
secretariat.periscolaire@mairie-trappes.fr
01 30 69 17 98



Facebook
@VilleTrappes



Instagram
trappesofficiel



Twitter
@villedetrappes



YouTube
Villedetrappes